

Une Décennie pour la biodiversité

Appui à la mise en œuvre du Plan stratégique 2011-2020 pour la biodiversité

David Cooper & Olivier de Munck

Secrétariat de la Convention sur la diversité biologique (CDB)



Convention sur la
diversité biologique



Décennie des Nations Unies
pour la biodiversité



50

BIODIVERSITY SCENARIOS: PROJECTIONS OF 21ST CENTURY CHANGE IN BIODIVERSITY AND ASSOCIATED ECOSYSTEM SERVICES

A Technical Report for the
Global Biodiversity Outlook 3



newly maintained activities and resources involved
a process that erases historic modifications (10).

12. Materials and methods are available as supporting
material on Science Online.



7 January 2010; accepted 1 April 2010
10.1016/j.biodivers.2010.07.001

Global Biodiversity: Indicators of Recent Declines

Stuart H. M. Butchart,^{1,2*} Matt Walpole,⁴ Ben Collen,³ Arco van Strien,⁴
Jörn P. W. Scharlemann,⁴ Rosamunde E. A. Almond,³ Jonathan E. M. Baillie,³
Bastian Bomhard,¹ Claire Brown,⁴ John Bruno,⁵ Kent E. Carpenter,⁶ Genevieve M. Carr,^{7,8}
Janice Chamson,⁹ Anna M. Chinery,³ Jorge Csirke,⁶ Nick C. Davidson,¹⁰ Frank Dentame,¹¹
Matt Foster,¹² Alessandro Galli,¹³ James N. Galloway,¹⁴ Piero Genovesi,¹⁵
Richard D. Gregory,¹⁴ Marc Hockings,¹⁷ Valerie Kapos,^{14,18} Jean-Francois Lamarque,¹⁹
Flora Leverington,²⁰ Jonathan Loh,²⁰ Melodie A. McGeoch,²¹ Louise McKee,²
Anahit Minasyan,²² Monica Hernández-Morcillo,² Thomasina E. E. Oldfield,²³ Daniel Pauly,²⁴
Suhel Quader,²⁵ Carmen Revenga,²⁴ John R. Sasser,²⁷ Benjamin Skolnik,²⁴ Dan Spear,²⁹
Damon Stanwell-Smith,³ Simon N. Stuart,^{1,2,3,30,31} Andy Symes,⁴ Megan Tierney,³²
Tristan D. Tyrrell,³ Jean-Christophe Vie,²² Reg Watson.⁴

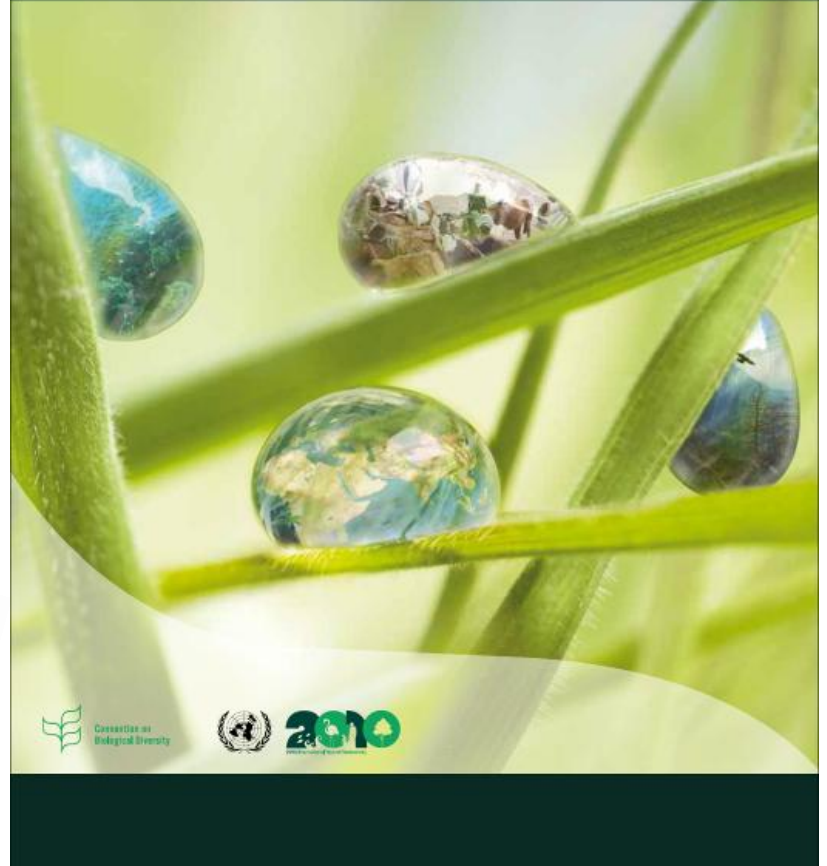
In 2002, world leaders committed, through the Convention on Biological Diversity, to achieve a significant reduction in the rate of biodiversity loss by 2010. We compiled 31 indicators to report on progress toward this target. Most indicators of the state of biodiversity (covering species' population trends, extinction risk, habitat extent and condition, and community composition) showed declines, with no significant recent reductions in rate, whereas indicators of pressures on biodiversity (including resource consumption, invasive alien species, nitrogen pollution, overexploitation, and climate change impacts) showed increases. Despite some local successes and increasing responses (including extent and biodiversity coverage of protected areas, sustainable forest management policy responses to invasive alien species, and biodiversity-related aid), the rate of biodiversity loss does not appear to be slowing.

framework of indicators to measure biodiversity loss at the level of genes, populations, species, and ecosystems (3, 4). Although a minority have not been published individually (5), hitherto they have not been synthesized to provide an integrated outcome. Despite suggestions that the target is unlikely to be (6–8), or has not been (4, 9, 10), we test this empirically using a broad suite of biodiversity indicators.

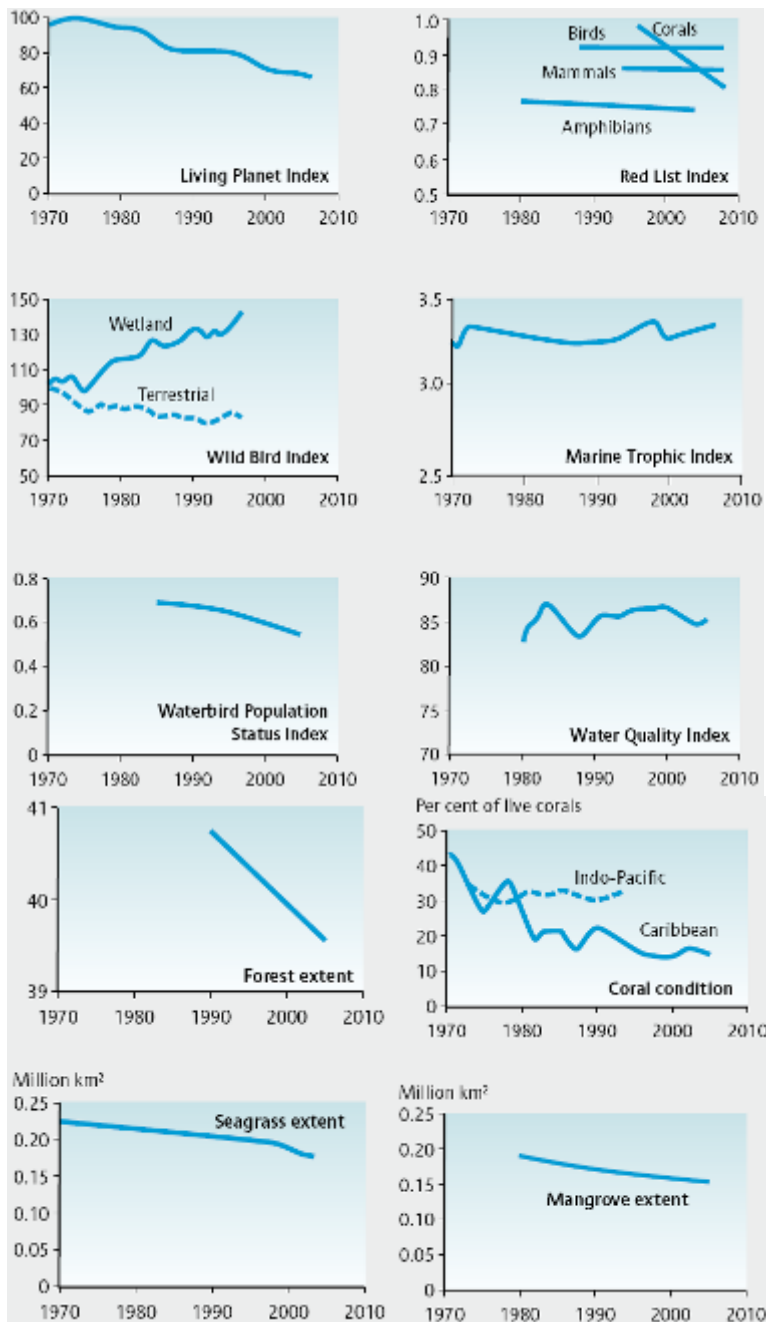
To evaluate achievement of the 2010 target, we (i) determined the trend, and timing and direction of significant inflections in trend for individual indicators (11) and (ii) calculated aggregated indices relating to the state of biodiversity, pressures upon it, policy and management responses, and the state of benefits (ecosystem services) that people derive from biodiversity, using the best available sources. To calculate aggregate indices, we first scaled each of 24 indicators (out of 31) with available trend information to a value of 1 in the first year with data from 1970 onward (only eight indicators had earlier trends) and calculated annual proportional change from this first year. Then we used a generalized additive model framework (5, 12, 13) and determined the

"2010 target" has been...
United Nations...
in and...
difficult...

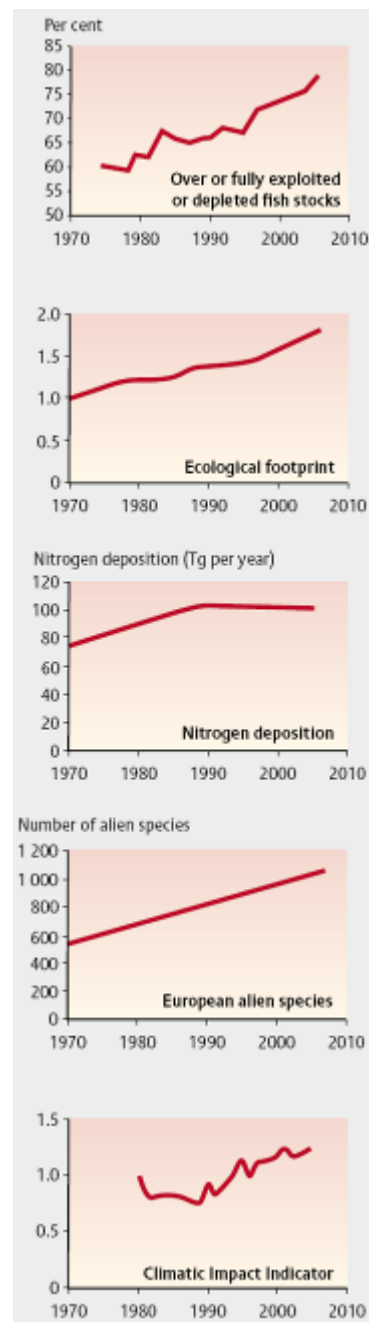
Global Biodiversity Outlook 3



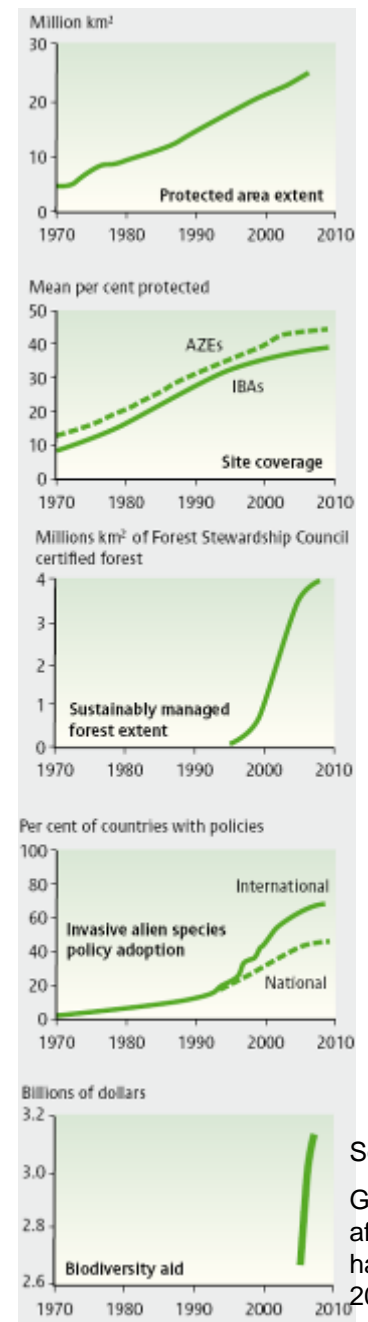
État



Pression



Réponse



Source :
GBO-3,
after Butcher
et al
2010

Résultats d'Aichi-Nagoya (COP 10 / MOP 5)



Vivre en harmonie,
dans le futur

47 décisions de la COP 10, y compris :

- Protocole de Nagoya sur l'APA
- Plan stratégique et Objectifs d'Aichi
- Stratégie de mobilisation des ressources

17 décisions de la MOP, y compris :

- Protocole de Nagoya-KL sur la responsabilité et la réparation
- Plan stratégique pour le protocole de Cartagène

Également plusieurs déclarations lors de réunions parallèles:

- Collectivités locales et villes
- Parlementaires,
- Biodiversité et développement

Décisions de la COP 10

- X/1. Protocole de Nagoya sur l'accès et le partage des avantages
- X/2. Le Plan stratégique 2011-2020 pour la biodiversité et les Objectifs d'Aichi pour la biodiversité
- X/3. Stratégie de mobilisation des ressources.
- X/4. Perspectives mondiales de la biodiversité
- X/5. Application de la Convention
- X/6. Biodiversité, élimination de la pauvreté et développement
- X/7. Buts, objectifs et indicateurs connexes
- X/8. La Décennie 2011-2020 des Nations Unies pour la biodiversité
- X/9. Le programme de travail pluriannuel
- X/10. Rapports nationaux
- X/11. IPBES
- X/12. Moyens d'améliorer l'efficacité du SBSTTA
- X/13. Questions nouvelles et émergentes
- X/14. Retrait des décisions
- X/15. Centre d'échange
- X/16. Transfert de technologie et coopération technologique
- X/17. Stratégie mondiale actualisée pour la conservation des plantes 2011-2020
- X/18. CESP et Année internationale de la biodiversité
- X/19. Intégration des questions d'égalité des sexes
- X/20. Coopération avec d'autres conventions et initiatives
- X/21. Engagement du secteur privé
- X/22. Plan d'action sur les villes et les collectivités locales
- X/23. Coopération Sud-Sud
- X/24. Examen des directives sur le mécanisme de financement
- X/25. Orientations supplémentaires sur le mécanisme de financement
- X/26. Évaluation de la quantité de fonds nécessaires pour FEM-6
- X/27. Quatrième examen de l'efficacité du mécanisme de financement
- X/28. Biodiversité des eaux continentales
- X/29. Biodiversité marine et côtière
- X/30. Biodiversité des montagnes
- X/31. Aires protégées
- X/32. Utilisation durable de la biodiversité
- X/33. Biodiversité et changements climatiques
- X/34. Biodiversité agricole
- X/35. Biodiversité des terres arides et semi-humides
- X/36. Biodiversité des forêts
- X/37. Biocarburants et biodiversité
- X/38. Espèces exotiques envahissantes
- X/39. Initiative taxonomique mondiale
- X/40. Mécanismes pour la participation effective des communautés autochtones et locales
- X/41. Éléments de systèmes *sui generis* de protection des connaissances traditionnelles
- X/42. Le code de conduite éthique Tkarihwaié:ri
- X/43. Programme de travail pluriannuel sur l'article 8(j) et les dispositions connexes
- X/44. Mesures d'incitation
- X/45. Administration et budget 2011-2012
- X/46. Date et lieu de la COP 11
- X/47. Hommage rendu au gouvernement et au peuple du Japon



Une Décennie des Nations Unies pour la biodiversité



Décide, suite à l'invitation de la COP 10, **de proclamer 2011-2020 la Décennie des Nations Unies pour la biodiversité, dans le but de contribuer à l'application du Plan stratégique 2011-2020 pour la biodiversité,**

Invite le Secrétaire général, à cet égard, en consultation avec les États membres, à diriger la coordination des activités de la Décennie pour le compte du système des Nations Unies, avec le soutien du Secrétariat de la CDB et des secrétariats d'autres conventions liées à la biodiversité et des fonds, des programmes et des agences des Nations Unies concernés, et

Invite les États membres en mesure de le faire, à contribuer, sur la base du volontariat, au financement des activités de la Décennie.

GBO-3 : Mesures nécessaires pour cette décennie

Global Biodiversity Outlook 3



Éventail d'**options** plus ample qu'on ne le pensait.

Le coût de l'inaction est plus élevé sur le long terme que celui d'investir dans l'action aujourd'hui

Les **mesures** qui seront prises au cours des dix ou vingt prochaines années seront déterminantes dans le maintien au-delà de ce siècle des conditions environnementales relativement stables sur lesquelles les civilisations humaines ont compté au cours des 10 000 dernières années.

Si nous manquons cette occasion, de nombreux écosystèmes de la planète adopteront des états nouveaux et imprévisibles, et leur capacité à répondre aux besoins des générations actuelles et futures sera très incertaine.

→ « **les points de basculement** »

Points de basculement

Dépérissement terminal
de la forêt amazonienne



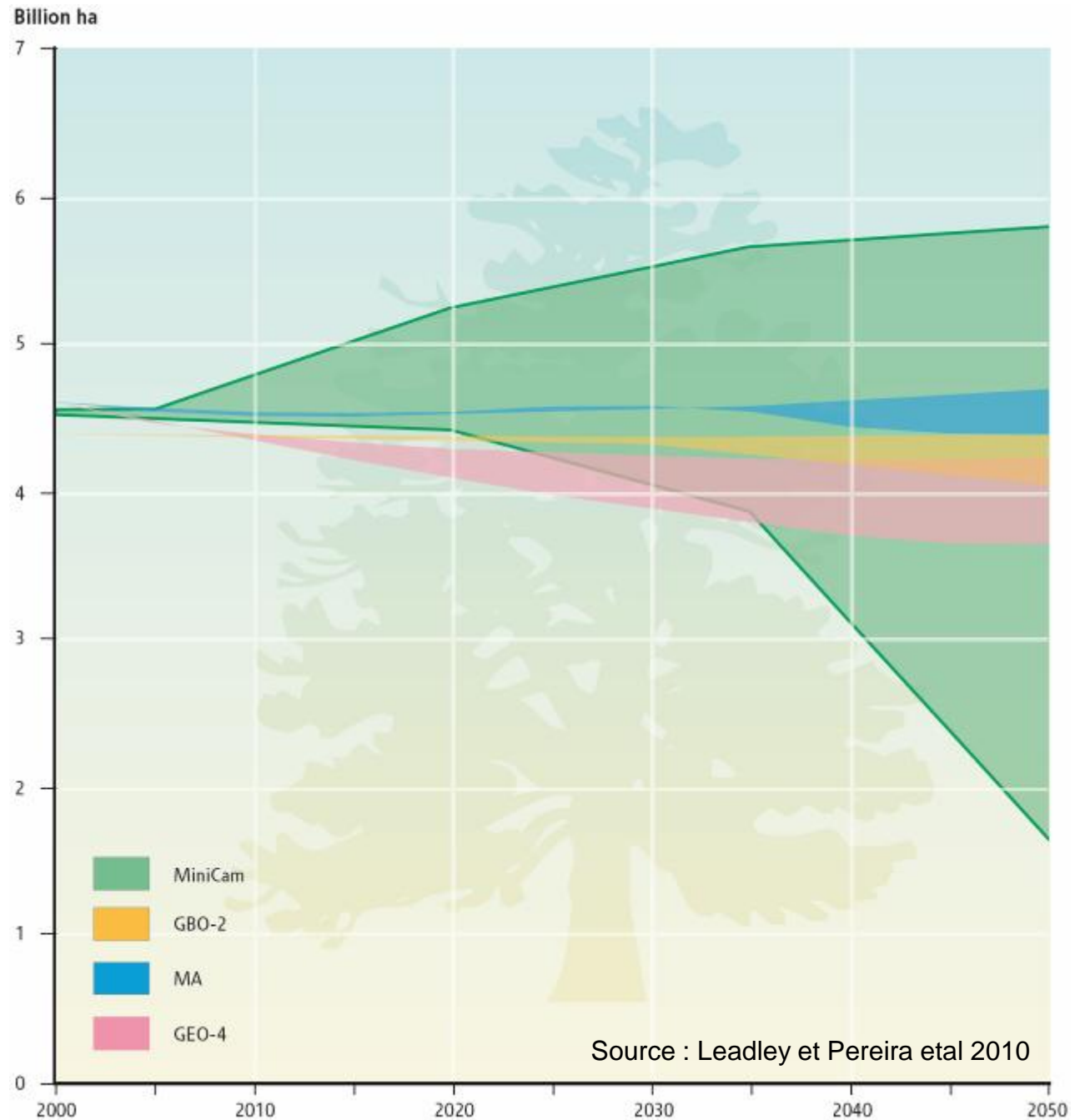
Eutrophisation



Dégradation
des récifs coralliens



Il existe un éventail d'options plus vaste qu'on ne le croyait



Source : Leadley et Pereira et al 2010

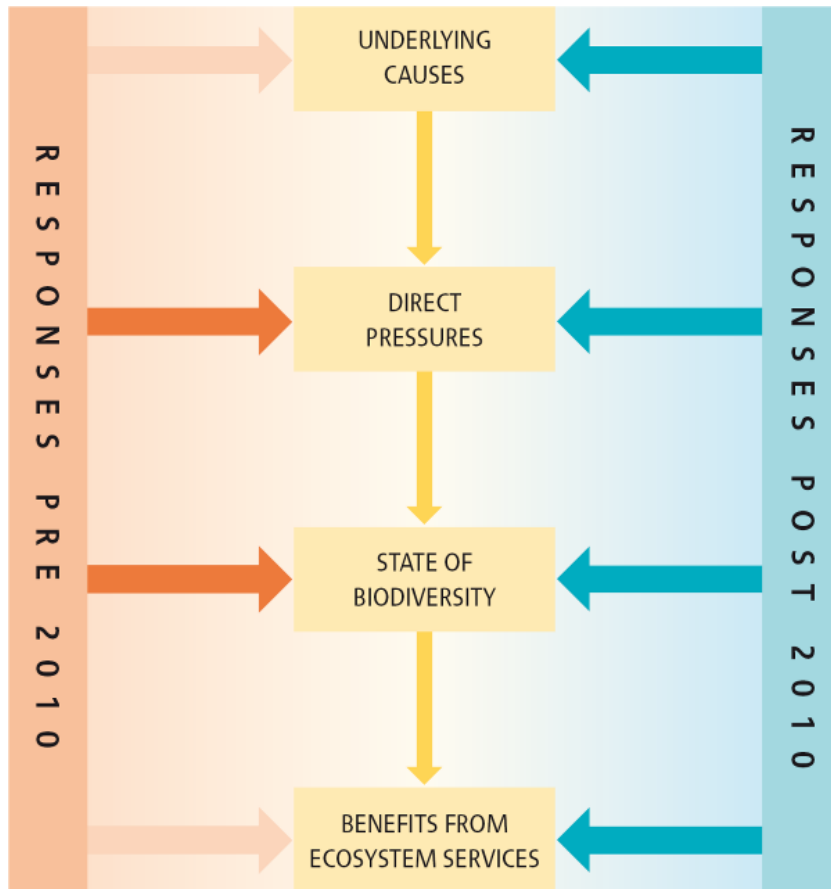
Plan stratégique 2011–2020 pour la biodiversité

Cadre pour toutes les conventions et les parties prenantes.

Vision : *Vivre en harmonie avec la nature. D'ici à 2050, la biodiversité est valorisée, conservée, restaurée et utilisée avec sagesse, en assurant le maintien des services fournis par les écosystèmes, en conservant la bonne santé de la planète et en procurant des avantages essentiels à tous les peuples* ».

Mission : Prendre des mesures efficaces et urgentes en vue de mettre un terme à l'appauvrissement de la biodiversité, afin de s'assurer que, d'ici à 2020, les écosystèmes sont résilients et continuent de fournir des services essentiels, préservant ainsi la diversité de la vie sur Terre, et contribuant au bien-être humain et à l'élimination de la pauvreté

Buts stratégiques



- A. S'attaquer aux causes sous-jacentes** de la perte de biodiversité (intégration)
- B. Réduire les pressions directes** et encourager l'utilisation durable
- C. Sauvegarder directement** les écosystèmes, les espèces et la diversité génétique
- D. Renforcer les avantages** pour tous de la biodiversité et des services fournis par les écosystèmes
- E. Renforcer la mise en œuvre** au moyen d'une planification participative, de la gestion des connaissances et du renforcement des capacités

Objectifs d'Aichi Nagoya

But stratégique A. Gérer les causes sous-jacentes de l'appauvrissement de la biodiversité

Objectif 1 : D'ici à 2020, les individus sont conscients de la valeur de la biodiversité et des mesures qu'ils peuvent prendre pour la conserver et l'utiliser de manière durable.

Objectif 2 : D'ici à 2020, les valeurs de la biodiversité ont été intégrées dans les stratégies et les processus de planification nationaux et locaux de développement et de réduction de la pauvreté...

Objectif 3 : D'ici à 2020, les incitations, y compris les subventions néfastes pour la biodiversité, sont éliminées, réduites progressivement ou réformées...

Objectif 4 : D'ici à 2020, les gouvernements, les entreprises et les parties prenantes, ont appliqué des plans pour assurer une production et une consommation durables, et ont maintenu les incidences de l'utilisation des ressources dans des limites écologiques sûres.

But stratégique B. Réduire les pressions directes exercées sur la biodiversité et encourager l'utilisation durable

Objectif 5 : D'ici à 2020, le rythme d'appauvrissement de tous les habitats naturels, y compris les forêts, est réduit de moitié au moins et si possible ramené à près de zéro, et la dégradation et la fragmentation des habitats sont sensiblement réduites.

Objectif 6 : D'ici à 2020, tous les stocks sont gérés et récoltés d'une manière durable, de telle sorte que la surpêche soit évitée...

Objectif 7 : D'ici à 2020, les zones consacrées à l'agriculture, l'aquaculture et la sylviculture sont gérées d'une manière durable, afin d'assurer la conservation de la biodiversité.

Objectif 8 : D'ici à 2020, la pollution causée notamment par l'excès d'éléments nutritifs aura été ramenée à des niveaux qui ne sont pas défavorables à la fonction écosystémique et à la biodiversité.

Objectif 9 : D'ici à 2020, les espèces exotiques envahissantes et les voies d'introduction sont identifiées et classées en ordre de priorité, les espèces prioritaires sont contrôlées ou éradiquées et des mesures sont en place pour gérer les voies de pénétration, afin d'empêcher l'introduction et l'établissement de ces espèces.

Objectif 10 : D'ici à 2015, les nombreuses pressions anthropiques exercées sur les récifs coralliens et les autres écosystèmes vulnérables marins et côtiers affectés par les changements climatiques ou l'acidification des océans sont réduites au minimum, afin de préserver leur intégrité et leur fonctionnement.

But stratégique C. Améliorer l'état de la biodiversité en sauvegardant les écosystèmes, les espèces et la diversité génétique

Objectif 11 : D'ici à 2020, au moins 17 % des zones terrestres et d'eaux intérieures et 10 % des zones marines et côtières, sont conservées au moyen de systèmes d'aires protégées...

Objectif 12 : D'ici à 2020, l'extinction d'espèces menacées connues est évitée et leur état de conservation, en particulier de celles qui tombent le plus en déclin, est amélioré et maintenu.

Objectif 13 : D'ici à 2020, la diversité génétique des plantes cultivées, des animaux d'élevage et domestiques et des espèces sauvages apparentées, est préservée.

But stratégique D. Renforcer les avantages retirés pour tous de la biodiversité et des services fournis par les écosystèmes

Objectif 14 : D'ici à 2020, les écosystèmes qui fournissent des services essentiels sont restaurés et sauvegardés.

Objectif 15 : D'ici à 2020, la résistance des écosystèmes et la contribution de la biodiversité au stocks de carbone sont améliorées, grâce aux mesures de conservation et restauration, y compris la restauration d'au moins 15 % des écosystèmes dégradés.

Objectif 16 : D'ici à 2015, le Protocole de Nagoya sur l'accès aux ressources génétiques et le partage des avantages est en vigueur et opérationnel...

But stratégique E. Renforcer la mise en œuvre au moyen d'une planification participative, de la gestion des connaissances et du renforcement des capacités

Objectif 17 : D'ici à 2015, toutes les Parties ont élaboré, ont adopté en tant qu'instrument de politique générale et ont commencé à mettre en œuvre une SPANB efficace, participative actualisée.

Objectif 18 : D'ici à 2020, les connaissances, innovations et pratiques traditionnelles des communautés autochtones et locales, ainsi que leur utilisation coutumière, sont respectées.

Objectif 19 : D'ici à 2020, les connaissances, la base scientifique et les technologies associées à la biodiversité, ses valeurs, son fonctionnement, son état et ses tendances, et les conséquences de son appauvrissement, sont améliorées, largement partagées et transférées, et appliquées.

Objectif 20 : D'ici à 2020, la mobilisation des ressources financières de toutes les sources, nécessaires à la mise en œuvre effective du Plan stratégique 2011-2020, aura augmenté considérablement.

But stratégique A.

Gérer les causes sous-jacentes de l'appauvrissement de la biodiversité

- Objectif 1 : D'ici à 2020... les individus sont conscients de la valeur de la biodiversité et des mesures qu'ils peuvent prendre pour la conserver et l'utiliser de manière durable.
- Objectif 2 : D'ici à 2020... les valeurs de la biodiversité ont été intégrées dans les stratégies et les processus de planification nationaux et locaux de développement et de réduction de la pauvreté...
- Objectif 3 : D'ici à 2020... les incitations, y compris les subventions, néfastes pour la biodiversité, sont éliminées, réduites progressivement ou réformées, afin de réduire au minimum ou d'éviter les impacts défavorables, et des incitations positives en faveur de la conservation et de l'utilisation durable de la biodiversité sont élaborées et appliquées.
- Objectif 4 : D'ici à 2020... les gouvernements, les entreprises et les parties prenantes, ont appliqué des plans pour assurer une production et une consommation durables, et ont maintenu les incidences de l'utilisation des ressources dans des limites écologiques sûres.

But stratégique B. Réduire les pressions directes sur la biodiversité et promouvoir l'utilisation durable

- Objectif 5 : D'ici à 2020, le rythme d'appauvrissement de tous les habitats naturels, y compris les forêts, est réduit de moitié au moins et si possible ramené à près de zéro, et la dégradation et la fragmentation des habitats sont sensiblement réduites.
- Objectif 6 : D'ici à 2020, tous les stocks de poisson et d'invertébrés et plantes aquatiques sont gérés et récoltés d'une manière durable, légale et en appliquant des approches fondées sur les écosystèmes, de telle sorte que la surpêche soit évitée, des plans et des mesures de récupération sont en place pour toutes les espèces épuisées, les pêcheries n'ont pas d'impacts négatifs marqués sur les espèces menacées et les écosystèmes vulnérables, et l'impact de la pêche sur les stocks, les espèces et les écosystèmes restent dans des limites écologiques sûres.
- Objectif 7 : D'ici à 2020, les zones consacrées à l'agriculture, l'aquaculture et la sylviculture sont gérées d'une manière durable, afin d'assurer la conservation de la biodiversité.
- Objectif 8 : D'ici à 2020, la pollution causée notamment par l'excès d'éléments nutritifs aura été ramenée à des niveaux qui ne sont pas défavorables à la fonction écosystémique et à la biodiversité.
- Objectif 9 : D'ici à 2020, les espèces exotiques envahissantes et les voies d'introduction sont identifiées et classées en ordre de priorité, les espèces prioritaires sont contrôlées ou éradiquées et des mesures sont en place pour gérer les voies de pénétration, afin d'empêcher l'introduction et l'établissement de ces espèces.
- Objectif 10 : D'ici à 2015, les nombreuses pressions anthropiques exercées sur les récifs coralliens et les autres écosystèmes vulnérables marins et côtiers affectés par les changements climatiques ou l'acidification des océans sont réduites au minimum, afin de préserver leur intégrité et leur fonctionnement.

But stratégique C. Améliorer l'état de la biodiversité en sauvegardant les écosystèmes, les espèces et la diversité génétique

Objectif 11 : D'ici à 2020, au moins 17% des zones terrestres et d'eaux intérieures et 10% des zones marines et côtières, y compris les zones qui sont particulièrement importantes pour la biodiversité et les services fournis par les écosystèmes, sont conservées au moyen de réseaux représentatifs du point de vue écologique et bien reliés d'aires protégées gérées efficacement et équitablement et d'autres mesures de conservation effectives par zone, et intégrées dans l'ensemble du paysage terrestre et marin

Objectif 12 : D'ici à 2020, l'extinction d'espèces menacées connues est évitée et leur état de conservation, en particulier de celles qui tombent le plus en déclin, est amélioré et maintenu.

Objectif 13 : D'ici à 2020, la diversité génétique des plantes cultivées, des animaux d'élevage et domestiques et des espèces sauvages apparentées, est préservée.

But stratégique D. Renforcer les avantages pour tous de la biodiversité et des services fournis par les écosystèmes

Objectif 14 : D'ici à 2020, les écosystèmes qui fournissent des services essentiels sont restaurés et sauvegardés.

Objectif 15 : D'ici à 2020, la résistance des écosystèmes et la contribution de la biodiversité au stocks de carbone sont améliorées, grâce aux mesures de conservation et restauration, y compris la restauration d'au moins 15 % des écosystèmes dégradés.

Objectif 16 : D'ici à 2015, le Protocole de Nagoya sur l'accès aux ressources génétiques et le partage des avantages est en vigueur et opérationnel.

But stratégique E. Renforcer la mise en œuvre au moyen d'une planification participative, de la gestion des connaissances et du renforcement des capacités

- Objectif 17 : D'ici à 2015, toutes les Parties ont élaboré, ont adopté en tant qu'instrument de politique générale et ont commencé à mettre en œuvre une SPANB efficace, participative actualisée.
- Objectif 18 : D'ici à 2020, les connaissances, innovations et pratiques traditionnelles des communautés autochtones et locales, ainsi que leur utilisation coutumière, sont respectées.
- Objectif 19 : D'ici à 2020, les connaissances, la base scientifique et les technologies associées à la biodiversité, ses valeurs, son fonctionnement, son état et ses tendances, et les conséquences de son appauvrissement, sont améliorées, largement partagées et transférées, et appliquées.
- Objectif 20 : D'ici à 2020, la mobilisation des ressources financières de toutes les sources, nécessaires à la mise en œuvre effective du Plan stratégique 2011-2020, aura augmenté considérablement.

Mécanismes de soutien à la mise en œuvre

Renforcement des capacités

- FEM-5 soutien pour la révision des SPANB
- Programme de soutien mondial (SCBD / PNUE / PNUD, etc.)

Réseau de connaissances : Centre d'échange et transfert de technologie

- Nœuds nationaux et nœud principal du Centre d'échange
- Base de données et échange de bonnes pratiques, d'outils et de conseils
- Réseaux de communautés de pratiques et d'institutions
- Examen fondé sur des preuves

Ressources financières

- Cibles et indicateurs dans la COP 9
- Stratégie de mobilisation des ressources
- Mécanismes novateurs

Initiatives visant à renforcer la coopération

- Coopération Sud-Sud
- Plan d'action pour les villes et les autorités locales
- Participation des parlementaires

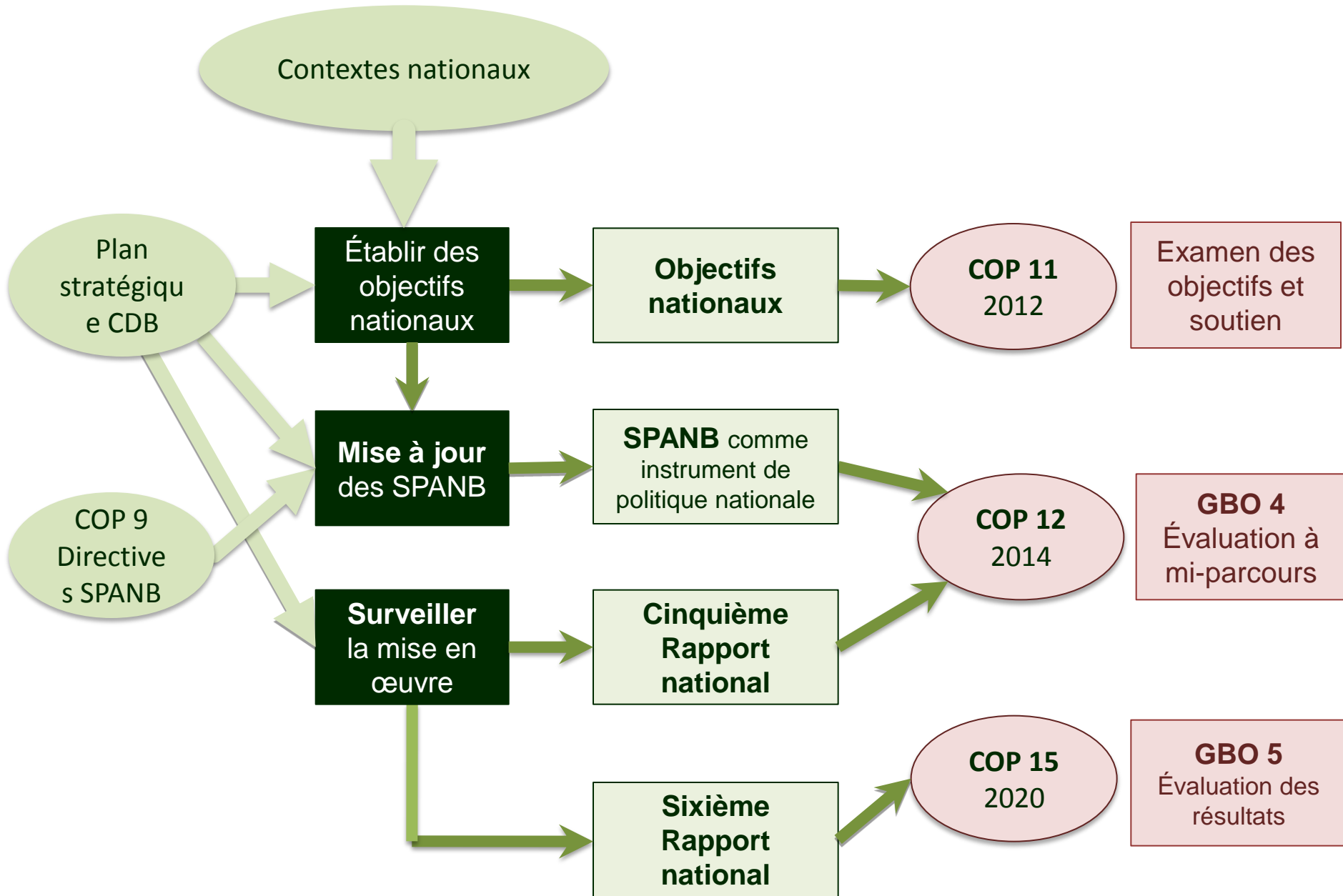
Mécanismes de soutien pour le suivi et l'évaluation

- IPBES (évaluation)
- Réseau d'observation de la biodiversité du GEO
- DIVERSITAS et d'autres programmes de recherche sur le climat

Décision X/2 sur le Plan stratégique

Exhorte les Parties, avec l'appui d'autres organisations, à :

- Permettre la **participation** à tous les niveaux ;
- Développer **des objectifs nationaux** en tenant compte à la fois des objectifs au niveau mondial et de l'état et des tendances de la biodiversité dans le pays, en vue de contribuer aux efforts collectifs mondiaux visant à atteindre les objectifs au niveau mondial, et informer la COP 11 ;
- **Analyser, mettre à jour et réviser les SPANB**, en conformité avec le Plan stratégique et la décision IX/9, et en intégrant les objectifs nationaux, adopter comme instrument de politique, et informer la COP 11 ou COP 12 ;
- Utiliser les SPANB révisés et mis à jour comme des instruments efficaces pour **l'intégration** des objectifs en matière de biodiversité dans les politiques et les stratégies nationales de réduction de la pauvreté et de développement ;
- **Surveiller** et examiner la mise en œuvre des SPANB en ayant recours aux indicateurs élaborés pour le Plan stratégique, et informer la COP à travers les cinquième et sixième rapports nationaux ;



Demandes de la COP 10

AHTEG :

- Indicateurs
- Espèces exotiques envahissantes

Autres groupes d'experts / consultations :

- Biodiversité, pauvreté et développement
- Biodiversité, cycle de l'eau et services écosystémiques
- Aires marines protégées
- Biodiversité marine et changement climatique
- Pêche durable
- Agriculture / foresterie durable
- Boîte à outils GSPC
- Pour les points focaux du SBSTTA
- Article 8(j)

- Grand besoin de renforcement des capacités
- Besoin (et possibilité) d'une approche cohérente et coordonnée

Ateliers régionaux et sous-régionaux de renforcement des capacités :

- SPANB (y compris le Centre d'échange, etc)
- Leçons tirées du GBO
- Les stratégies nationales de mobilisation des ressources
- Économie (TEEB)
- Stratégie mondiale pour la conservation des plantes
- Biodiversité marine et côtière
- Villes et collectivités locales

Autres ateliers régionaux et sous-régionaux

- EBSA marins
- Mesures de protection REDD-plus

Approche globale du plan de travail

- Les fonds disponibles du Japon et autres
- Une série de mesures visant à promouvoir, faciliter et appuyer la mise en œuvre des résultats Aichi-Nagoya (décisions COP 10 et MOP 5)
- Couvre dans un premier temps deux années 2011-2012 - dans le contexte du cadre de 10 ans du Plan stratégique et de la Décennie des Nations Unies
 - Ateliers de renforcement des capacités
 - Renforcement de la coopération scientifique et technique (Centre d'échange)
 - Activités de promotion et de sensibilisation
 - Autres actions visant à soutenir les décisions de la COP 10

Activité de base initiale

- Ateliers sous-régionaux de renforcement des capacités visant à soutenir la révision des SPANB en conformité avec le nouveau Plan stratégique et les objectifs d'Aichi
- Ils présenteront également un aperçu des activités à mettre en œuvre non comprises dans les résultats Aichi-Nagoya.
- Objectifs :
 - aider les Parties à l'élaboration d'objectifs nationaux dans le cadre des Objectifs d'Aichi pour la biodiversité
 - aider les Parties à intégrer les objectifs nationaux dans les SPANB mis à jour qui soient des outils efficaces pour l'intégration
- sensibiliser afin d'encourager des mesures favorisant l'entrée en vigueur rapide du Protocole de Nagoya sur l'accès et le partage des avantages et le Protocole additionnel de Nagoya-Kuala Lumpur sur la responsabilité et la réparation
 - Promouvoir une approche TEEB, les stratégies de mobilisation des ressources
 - Faciliter des occasions d'apprentissage actif et d'échanges entre les pairs pour les Correspondants nationaux et les individus en charge de la mise en œuvre et de la révision des SPANB

Résultats attendus

- Adoption d'objectifs nationaux en conformité avec le Plan stratégique d'ici 2012 (COP 11)
- « Nouvelle génération » de SPANB mis à jour et révisés, adoptés en tant qu'instruments de politique et pleinement intégrés dans les processus de planification nationaux d'ici 2014 (COP 12)
- Entrée en vigueur rapide du Protocole de Nagoya sur l'accès et le partage des avantages et le Protocole additionnel de Nagoya-Kuala Lumpur sur la responsabilité et la réparation pour la biosécurité
- Mise en œuvre effective d'autres décisions de la COP 10 et de la MOP 5
- Partage efficace des connaissances et des technologies afin de soutenir l'action de la Convention.

Renforcement de la coopération scientifique et technique

La plupart des pays sont confrontés :

- au manque de capacités en ressources humaines pour la mise en œuvre de la Convention
- Le personnel responsable n'a souvent qu'un accès limité à l'information dont il a besoin et aux moyens pour l'analyser
- Parallèlement, il existe une mine d'informations, d'expertises et d'expériences entre les Parties à la Convention et les organisations partenaires

Nous devons :

- améliorer le Centre d'échange aux niveaux mondial, régional et national, pour :
- construire un réseau efficace d'information, d'expertise impliquant les individus et les institutions, à travers un
- partenariat avec toutes les organisations pertinentes, par exemple :
 - PNUE, le PNUD et la Banque mondiale.
 - Consortium de partenaires scientifiques à l'appui de la Convention

Autres activités en appui aux décisions de la COP 10

- Mettre l'accent sur les activités qui ont une importance stratégique, qui contribuent à la mise en œuvre de la Convention et du Plan stratégique dans son ensemble, ou pouvant potentiellement jouer le rôle de catalyseur pour des activités plus larges
- Évaluation des lacunes et des besoins pour la mobilisation des ressources financières.
- Description et identification des zones marines importantes en matière écologique et biologique.
- Faire participer les secteurs et les circonscriptions concernés à l'appui de la Convention et de ses programmes de travail.
- Assurer le soutien nécessaire aux initiatives de la CDB qui pourraient catalyser des actions plus larges, comme celles sur les espèces exotiques envahissantes, l'Initiative taxonomique mondiale, et la Stratégie mondiale pour la conservation des plantes.

Une Décennie pour la biodiversité

Appui à la mise en œuvre du
Plan stratégique 2011-2020
pour la biodiversité

Merci de votre attention



Convention sur la
diversité biologique



Décennie des Nations Unies
pour la biodiversité